

Compte Rendu du CTL du 07/02/2019 – DDFIP01

Vos élus CFDT-CFTC : **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) cftc.dgfip.01@gmail.com
Laetitia ALLEGRE (Suppléante) laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr
Claire DESGOUTTE (Experte) claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr

Ont siégé : CFDT-CFTC, FO, CGT, Solidaires

Ponts naturels 2019 (pour avis) :

Les vendredis **31/05** et **16/08** ont été proposés par la Direction.

Votes : CFDT-CFTC, FO = **POUR** CGT : **Abstention** Solidaires : **CONTRE**

Pour vos élus CFDT-CFTC, en ces temps de difficultés quotidiennes, ces ponts sont l'occasion pour les agents de retrouver du temps de vie personnelle sans risque de conflits de choix entre collègues ou avec la hiérarchie.

Présentation du dispositif de télétravail à domicile (pour information) :

Le télétravail à domicile est désormais généralisé à l'ensemble des services et directions de la DG-FiP. Ce dispositif est le corollaire de la future géographie revisitée. Il est ouvert à l'ensemble des personnels, agents et cadres en fonction au sein des services de la DGFIP pour une quotité maximale de 3 jours par semaine. À l'exception de MEDOC, la plupart des applications métier sont accessibles en télétravail.

Le déploiement du télétravail à la DGFIP est réalisé de manière progressive, en fixant un plafond de 10 % de télétravailleurs d'ici 3 ans, soit pour la DDFIP de l'ain 68 agents à l'exception des situations médicales graves ou sociales difficiles qui seront étudiées hors contingent.

La procédure d'instruction des demandes est entièrement déconcentrée au niveau local. Les dossiers seront examinés par le « référent télétravail », M. Maurage chef du pôle ressources (communication, information, instruction des demandes, équipement des télétravailleurs en liaison avec la CID locale,...).

Calendrier de mise en oeuvre :

- Dépôt des demandes des agents après visa et formulation d'un avis par le chef de service sur chaque demande : au plus tard le 8 mars 2019 ;
- Instruction des demandes et décision de la direction : mars 2019 ;
- Mise en œuvre effective du télétravail : à partir du 1er avril 2019 sauf demande particulière. Les autorisations sont accordées pour une durée maximale d'une année. Elles devront être réexaminées à l'issue de ce délai et comportent un caractère réversible.

En régime de croisière, une campagne annuelle sera organisée chaque automne, à la suite des mouvements de mutation, hors cas médico-sociaux qui restent traités par les directions locales au fil de l'eau.

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental
Frédéric SCHMITTER
DDFIP de l'Ain
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr

Section Locale CFTC Finances Publiques
Bureau 071 (RDC bât DDT)
situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
cftc.dgfip.01@gmail.com

Les outils :

Chaque situation de télétravail sera encadrée par une convention signée entre la direction, le chef de service et l'agent. Cette convention mentionnera les temps de travail qui ne sont que la transposition des conditions actuelles chez l'agent. **Vos élus CFDT-CFTC regrettent un manque de souplesse.**

L'administration mettra à disposition des agents un PC portable et une souris. Aucun autre matériel n'est prévu. Les frais d'assurance, de téléphone, d'électricité et de chauffage restent à la charge de l'agent. Les agents bénéficiant de la carte Apétiz la conservent. **Pour vos élus CFDT-CFTC le matériel prévu est minimaliste voir insuffisant. Certaines applications nécessitent un écran d'une dimension suffisante, voir 2 écrans, notamment pour le visa de pièces dématérialisées.**

Les interrogations :

Il peut être mis fin au télétravail sur préavis. La décision de l'administration de sortir un agent du dispositif se fera selon les recours existant par voie hiérarchique. Il n'existe donc pas d'instance qui traitera ces dossiers, **ce que regrettent vos élus CFDT-CFTC.**

L'autre interrogation concerne l'évaluation du télétravail et son management. Ce nouveau mode d'organisation va nécessiter une réelle adaptation de l'organisation du travail du service et celui du télétravailleur. Pour palier à cette problématique la DGFiP met à disposition des cadres un guide et une e_formation. **Compte tenu de l'enjeu, vos élus CFDT-CFTC ne sont pas persuadés que cela suffise. Vos élus insistent pour que des sessions de formation en présentiel soient organisées pour les encadrants et les télétravailleurs, sans oublier les agents qui ne seront pas télétravailleurs qu'il conviendrait d'informer et de sensibiliser.**

Pour vos élus CFDT-CFTC, dans le contexte actuel de la future géographie revisitée, cette nouvelle organisation du travail peut être une opportunité pour les agents à condition que soient bien définies les tâches afférentes à ce dispositif et qu'une organisation managériale adaptée soit effective.

Vos élus CFDT-CFTC veilleront à la bonne mise en place de ce nouveau dispositif et se chargeront de faire remonter les problématiques que vous pourrez rencontrer (télétravailleurs comme agents non télétravailleurs). N'hésitez pas à les contacter.

Le budget de la DDFIP de l'Ain (pour information) :

Ce budget a été présenté rapidement et sans surprise. Même si la Direction assure une bonne maîtrise de ses dépenses, son budget 2018, contraint a dû être abondé de 37000 euros pour finir l'année.

Bilan 2018 synthétique :

Baisse des crédits consommés sur de nombreuses natures de dépenses :
frais de déplacement (missions et formations), remises versées aux débiteurs de tabac (mise en place de nouveaux modes de paiement), transports de fonds (réduction importante du volume des espèces), affranchissements (-6,64%).

A l'inverse, d'autres postes ont vu leur niveau de dépenses augmenter en 2018 :

Cela s'explique par l'engagement de travaux exceptionnels importants (34142 €) destinés à améliorer l'accès à certains bâtiments domaniaux, l'activité "fluides et énergie" (+289%) suite à l'engagement pour 2 ans des nouveaux marchés d'électricité et de gaz, les frais de justice augmentent avec la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement pour GEX (recours accru aux huissiers de justice, avec succès), achats de services informatiques avec la mise en place de plusieurs gestionnaires de file d'attente, plusieurs commandes d'ordinateurs engagées afin de renouveler le parc informatique en vue du déploiement de windows 10, acquisition de matériels pour les géomètres, acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire et de matériels pour permettre aux agents techniques d'intervenir plus souvent et plus facilement sur les sites.

Budget 2019 :

Dans le contexte actuel de réduction des dépenses, la DDFIP de l'Ain voit son budget baisser de 110000€ environ en AE et 70000€ en CP par rapport à 2018. **Sachant que ses besoins en fonctionnement sont bien plus importants, ces réductions de dotation vont obliger la Direction à des arbitrages qui ne seront pas sans conséquences pour les services.**

Conclusion :

Les annonces des réformes à venir obligent à redoubler de vigilance. Les contraintes budgétaires s'accroissent, les charges de travail aussi, les emplois diminuent, le pouvoir d'achat aussi. Le climat social actuel devrait alerter nos gouvernants mais il semblerait que cela les incitent au contraire à accélérer des réformes qui pourraient bien bouleverser le paysage de la Fonction Publique en général et nos services en particulier. Les services publics sont le ciment de la nation et le patrimoine des citoyens, le statut des fonctionnaires est le garant de l'indépendance des agents et d'une égalité de traitement de la population. Vos élus CFTD-CFTC vous tiendront informés des éventuelles actions à venir.



!!! STOP AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !!!